Informations de base	
1997/2286(REG) REG - Règlement du Parlement	Procédure terminée
Règlement PE: adaptation aux dispositions du traité d'Amsterdam **Subject** 8.10 Révision des Traités, conférences intergouvernementales 8.40.01.08 Travaux du Parlement, procédure, sessions, règlement	